

## MANUEL D'UTILISATION DE L'ESPACE CITOYEN PREMIUM (ECP)

### INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Une fois la déclaration de votre famille validée (vous en serez averti·e par email) vous pourrez effectuer l'inscription de votre enfant à son école de secteur.



Le bouton apparaîtra sur votre page d'accueil, et vous pourrez inscrire votre enfant à l'école (Inscription Scolaire Maternelle ou Élémentaire)

Cliquez ici pour créer votre inscription scolaire.  
Sélectionnez ensuite le type d'inscription (Elémentaire ou Maternelle selon l'âge de votre enfant).



Il vous suffit ensuite de suivre la procédure d'inscription, (sélection de l'école de secteur, celle-ci est proposée en fonction de votre adresse).

Pièces à numériser et à joindre à la demande :

- Le **livret de famille (page parents et enfants)** ou une copie de l'**acte de naissance de l'enfant de moins de 3 mois** (dans le cas où l'enfant serait né à l'étranger, merci de fournir un acte traduit en français par un traducteur assermenté, liste disponible sur <https://www.creta-france.com/wp-content/uploads/2021/03/TABLEAU.pdf>);
- Un **justificatif de domicile de moins de 3 mois** (électricité, gaz, bail, quittance de loyer, dernière notification CAF, etc...);
- En cas de séparation ou de divorce, veuillez joindre au dossier un jugement ou une convention qui fixe explicitement la résidence de l'enfant.

Vous serez averti·e du traitement de votre dossier par mail.